

Bougez autrement au Pays du Mont-Blanc



Pour se déplacer au Pays du Mont-Blanc :
www.viamontblanc.com

Pour connaître l'action du Syndicat Mixte :
www.monpaysdumontblanc.fr

Pour visiter le Pays du Mont-Blanc :
www.pays-du-mont-blanc.com

Pour découvrir le Pays du Mont-Blanc en images :
www.montblanc.tv



Et si on se déplaçait autrement au Pays du Mont-Blanc ?



3. LE VÉLO

PIT

PLAN INTÉGRÉ
 TRANSFRONTALIER DE
 L'ESPACE MONTBLANC

MOBILITÉ DURABLE



LE VÉLO

Pourquoi faire du vélo ?

**"Jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide que la voiture.
Un cycliste roule en moyenne à 15 km/h en ville contre
14 km/h pour une voiture."**

**Rapide, non-polluant, pas cher et sportif, le vélo a beaucoup
d'atouts !**

Contrairement aux idées reçues, l'exposition à la pollution est 2 à 3 fois plus faible qu'en voiture (5,9 mg/3 d'exposition au monoxyde de carbone à vélo contre 14,1 en voiture) : l'habitacle d'une voiture étant plus confiné. Comme la marche à pied, il nous maintient en forme, ne nous met pas en retard et nous permet de profiter pleinement du paysage.

Économique à l'achat, il l'est aussi à l'usage et prend peu de place. Les investissements publics ou collectifs pour son utilisation à vélo dans les immeubles, parkings à vélo.

Pour la sécurité de tous, les cyclistes doivent bien sûr s'équiper d'un casque, d'accessoires réfléchissants et respecter les règles du code de la route, notamment les espaces réservés aux piétons.

Y penser !

- Les vélos à assistance électrique permettent de réduire l'effort physique et sont une alternative intéressante au scooter pour des distances de 5 à 10 km.
- Le double-sens cyclable, c'est lorsqu'une rue est ouverte dans les deux sens pour les cyclistes. Cela raccourcit les distances pour les vélos et améliore la sécurité car automobilistes et cyclistes roulent moins vite en se croisant.

Et on fait quoi au Pays du Mont-Blanc ?



Sallanches augmente chaque année les itinéraires cyclables.

- 2 contre-sens cyclables ont récemment été créés pour relier la place Charles Albert à la **voie verte**, itinéraire cyclable en cours de réalisation reliant le lac Léman au Mont-Blanc
- La ville dispose d'un parc à vélos conséquent car plus de 15 lieux sont adaptés au stationnement des cycles.

Un itinéraire reliant Sallanches à Passy

- La **voie rustique** permet de relier Saint-Martin (Sallanches) à Marlioz (Passy) en VTT. Plus d'informations sur www.riviere-arve.org



La voie rustique à Passy

En savoir plus :

- www.riviere-arve.org
- Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)
- Fédération Française de CycloTourisme (FFCT)
- Fédération Française des usagers de la bicyclette (FUBicy)

